

Consultation publique sur les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques

Recommandations

**Conseil régional de l'environnement et du
développement durable du Saguenay-Lac-Saint-
Jean**



Février 2012

Introduction

Récemment, lors d'un récent sondage commandé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et réalisé par Léger Marketing, il a pu être confirmé que les Québécois sont toujours largement en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Ils révèlent d'ailleurs que 80 % d'entre eux vont jusqu'à espérer que le Québec soit parmi les leaders en Amérique du Nord et dans le monde en ce domaine.

Aussi, dans la responsabilité d'agir pour contrer les changements climatiques, le gouvernement provincial est perçu comme étant grandement responsable par 67% des personnes interrogées.

Présentation du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Il s'agit, à ce titre, du premier conseil régional de l'environnement à avoir été créé au niveau national. Né de l'effort de passionnés de la préservation de l'environnement, le CREDD a participé de manière très active à la création du *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)* en plus de collaborer avec celui-ci à plusieurs dossiers d'importance.

1. Commentaires sur les enjeux et la vision du PACC 2013-2020

À la page 2 du document, on retrouve cet énoncé :

*« De plus, les mesures menant à l'atteinte de cette cible pourraient propulser davantage le Québec dans l'économie du 21e siècle en **lui permettant de réduire sa dépendance aux importations de pétrole**, en créant des opportunités d'affaires, de nouvelles entreprises et des emplois « verts » et en rendant ses secteurs économiques plus efficaces et plus compétitifs. »*

Un peu plus loin, toujours à la page 2, on énumère les 5 enjeux du PACC 2013-2020, dont l'un deux s'énonce ainsi :

« la réduction de la part des énergies fossiles dans le bilan énergétique du Québec; »

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean est satisfait de voir que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de **réduire la dépendance au pétrole** et qu'il associe cet objectif au succès de la stratégie de réduction des GES. Il souligne cependant l'importance d'ajouter un enjeu qui concerne l'équité interrégionale en matière de réduction des GES et d'adaptation.

Au début de la page 3 du document, on décrit les principes directeurs qui guideront le choix des mesures du PACC 2013-2020. Le premier se décline ainsi :

*« **Pérennité des interventions et de leurs effets** : outre le coût de la réduction des émissions de GES (\$/tonne) ou de l'adaptation aux changements climatiques, d'autres éléments importants doivent être pris en considération dans le choix des mesures du PACC 2013-2020. Parmi ceux-ci, notons la capacité des mesures à permettre la transformation des marchés, à soutenir les stratégies de diversification économique, de formation de la main-d'œuvre et de développement des régions, à concourir à l'amélioration de la santé publique, à réduire les risques de sinistres et à en limiter les conséquences, à protéger la biodiversité, à réduire la dépendance du Québec aux combustibles fossiles, etc. »*

Il s'agit d'un élément très important pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque nous croyons qu'il faut prioriser les mesures de réduction de GES qui seront structurantes pour les régions et qui apporteront des bénéfices multiples. Cela dit, l'emploi du terme « pérennité » dans le titre de ce principe ne nous apparaît pas juste. On devrait plutôt parler de : co-bénéfices des interventions et de leurs impacts positifs sur la région.

Recommandations

Miser sur le développement du transport collectif et réduire la consommation des véhicules

- Accroître et améliorer l'offre de services de transports collectif au Saguenay et au Lac-Saint-Jean;
- Éduquer les citoyens à l'écoconduite, principe reposant sur des techniques dont la plus importante est la gestion efficace des accélérations, qui offre un potentiel d'économie de carburant important ;
- Établir des moyens de transport alternatifs au camionnage et à la voiture pour les biens et les personnes (ferroviaire et maritime) ;
- Développer des technologies commerciales d'électrification du transport collectif et individuel ;
- Favoriser le covoiturage.

Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

- Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, par le déploiement et la mise en œuvre de programmes fédéral, provincial et municipal ciblés et favorisant les rénovations énergétiques ;
- Rehausser les normes de construction dans tous les secteurs, notamment dans le marché commercial/institutionnel/industriel, qui permettraient des économies futures de mazout ;
- Introduire une cotation des bâtiments qui offrirait aux acheteurs et locataires une information des plus utile et accordera une valeur marchande plus élevée à l'efficacité énergétique du bâtiment ;

- Sur le plan du chauffage et de la climatisation, un effort significatif de mise à niveau des équipements est requis afin d'améliorer les rendements des systèmes déjà en place.

Réinventer les villes et les villages

- Réviser le mode d'aménagement des villes et du territoire en vigueur depuis 50 ans en favorisant une offre de transports collectif accrue, un cadre bâti plus efficace ainsi que des milieux de vie dynamiques et conviviaux ;
- Développer une économie de proximité en réduisant la distance parcourue par les aliments ainsi que les intermédiaires entre le consommateur et le producteur.

Substituer au pétrole des énergies renouvelables

- Électrifier le transport (individuel et collectif) ;
- Le Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose de plusieurs options viables (hydroélectricité, éolien, hydrolienne, solaire, géothermie).

Le principe directeur qui concerne la cohérence et la complémentarité des interventions gouvernementales est aussi très important.

« Cohérence et complémentarité des interventions gouvernementales : le PACC 2013-2020 doit présenter un ensemble de mesures qui sera à la fois cohérent avec les orientations gouvernementales et complémentaires aux autres interventions gouvernementales. »

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean estime que cela risque d'aller de soi car le PACC est élaboré dans le cadre d'une approche qui implique la participation de tous les ministères du gouvernement. Ce qui est encore plus important en termes de cohérence, c'est de s'assurer que les futures interventions gouvernementales des ministères et organismes soient cohérentes avec les mesures du PACC 2013-2020 suite à son adoption.

Dans l'énoncé de vision que l'on retrouve en page 3 du document, on avance que l'on souhaite que le PACC 2013-2020 aura permis à terme :

« de réduire la vulnérabilité de la population et des entreprises québécoises aux fluctuations importantes des prix des énergies fossiles; »

Conformément à ce qui a été véhiculé dans le cadre de la démarche des Rendez-vous de l'énergie, qui a été validé par un comité scientifique et qui est appuyé par de nombreuses organisation partenaires, dont les quelques 150 signataires de la déclaration d'engagement du Forum québécois sur l'énergie, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean estime que cela dépasse la notion de

simple fluctuation des prix au sens de leur caractère instable ou imprévisible. Cela pour trois constats :

Car le Québec est dépendant du pétrole

Au Québec, la part du pétrole représente 38 % de la consommation énergétique en 2007, soit presque autant que la consommation d'électricité. La demande de produits pétroliers se concentre principalement dans le secteur des transports avec plus de 70 % de la consommation totale. Malgré le fait que cette source d'énergie soit très importante pour l'économie du Québec, notre province n'en produit pas et nous devons nous approvisionner entièrement sur les marchés extérieurs pour combler nos besoins. Or, ces marchés sont sous forte pression, les pays étant en concurrence pour l'accès à une ressource qui se raréfie et dont le coût d'extraction est à la hausse.

Le pétrole est une ressource qui est en train de s'épuiser

Le rythme des nouvelles découvertes de champs pétroliers a grandement ralenti, au point que la consommation annuelle a dépassé la capacité des sources de pétrole conventionnel découvertes depuis le milieu des années 1980. L'accroissement de la demande mondiale de pétrole s'est en effet considérablement accélérée ces dernières années, essentiellement en raison de la hausse des besoins des pays émergents : une augmentation de 45 % de 1973 à 2007, dont plus des deux tiers s'est réalisé depuis l'an 2000. Or le pétrole devient rare et il faut se tourner vers de nouvelles sources de plus en plus difficiles à exploiter. Elles requièrent davantage d'investissement et d'énergie. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les gisements exploitables économiquement à grande échelle par les techniques traditionnelles vont subir une chute accélérée de leur production : une réduction de 61 % en 2030 par rapport au niveau de production de 2007.

Le prix du pétrole augmentera inévitablement dans l'avenir

Toutes ces raisons font dire à la très grande majorité des spécialistes que le prix du pétrole ne cessera de progresser. Fatih Birol, économiste en chef de l'AIE, reconnaît même que « l'ère du pétrole bon marché est révolue ». Cette hausse des prix a d'ailleurs débuté au début des années 1990 : le prix du baril de pétrole fluctuait alors entre 30 \$ et 40 \$ tandis qu'aujourd'hui, il oscille autour de 80 \$, soit le double.

Concernant le volet réduction, on suggère au début de la page 4 du document qu'il est important d'envoyer un signal de prix aux différents acteurs économiques.

Dans une perspective de changement de comportement, de prévisibilité, d'acceptabilité sociale et de gestion progressive de la transition, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean considère qu'au-delà d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission (PEDE), le gouvernement doit envoyer dès à présent un signal de prix sur les carburants à l'horizon 2020.

On pourrait par exemple fixer la cible à 20 cent/litres en 2020, avec une augmentation graduelle à partir de 2013. Ces sommes serviraient uniquement à financer les alternatives (transport collectif, électrification, substitution, etc.). **Relativement à cette mesure, notre organisme est d'avis qu'il est cependant important de prendre en considération les réalités régionales.**

Comme il se consomme au Québec environ 13 milliards de litres de carburant par an, et anticipant une diminution de 20 % en 2020 (10 milliards), on pourrait prélever ainsi environ 2 milliards de \$ afin d'investir au Québec. Dans la mesure où cela permettrait de réduire de

20% l'importation de pétrole, on éviterait la fuite de 5 à 10 milliards de capitaux à l'extérieur de la province.

Mais à côté de ces mesures coercitives, il sera primordial de continuer à informer, mobiliser, soutenir et accompagner les acteurs socio-économiques régionaux dans leurs réalisations visant à contribuer à l'effort de lutte aux changements climatiques.

Aux pages 4, 5 et 6, le document expose la vision d'avenir du PACC 2013-2020 pour les différents secteurs d'intervention. Certains d'entre eux méritent une attention spéciale.

*« **Sur le plan énergétique**, le PACC 2013-2020 est complémentaire aux orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Il entend ainsi contribuer à favoriser l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable en substitution aux énergies fossiles dans tous les secteurs de la société, à réduire les émissions associées à la fourniture d'électricité (réseaux autonomes, sites isolés et pointes hivernales) ainsi qu'à soutenir l'essor des bioénergies lorsqu'elles constituent un gain réel en matière de lutte contre les changements climatiques. »*

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean considère que le PACC 2013-2020 doit prioriser uniquement certains axes de la Stratégie énergétique 2006-2015 puisque certains peuvent s'avérer incohérents avec la réduction des GES. En outre, le PACC 2013-2020 doit paver la voie à une future Stratégie énergétique pour le Québec.

Recommandations

*En matière de recommandations concernant les énergies substitués, l'aménagement du territoire et les transports, les intervenants régionaux du Saguenay-Lac-St-Jean ayant participé à la démarche de concertation des Rendez-vous de l'énergie se sont entendus pour que soient priorisés les éléments suivants :

Énergies substitués

- Favoriser l'écoconduite pour les transports lourds et agricoles;
- Proposer l'instauration d'une taxation progressive sur les coûts associés à l'énergie et aux carburants (important de prendre en considération les réalités régionales);
- Décentraliser nos sources d'énergie ce qui limiterait les pertes dues au transport (moins d'investissement pour les réseaux de transport d'énergie qui pourraient être investis dans d'autres projets d'énergie renouvelable);
- Encourager les agriculteurs par des programmes de subvention destinés à rentabiliser l'investissement énergétique;
- Utiliser les surplus d'énergie que nous produisons pour le développement d'une filière industrielle pour la production d'équipements d'énergie alternative (ex : panneaux photovoltaïques);

- Favoriser la propriété communautaire dans les projets énergétiques;
- Bénéficier de programmes d'efficacité énergétique et les prioriser pour favoriser la relance économique;
- Favoriser l'utilisation de la géothermie dans les nouveaux quartiers résidentiels;
- Introduire une redevance monétaire selon la catégorie de véhicule.

*« **En aménagement du territoire et urbanisme**, le PACC 2013-2020 propose un partenariat clé avec le monde municipal québécois qui vise, entre autres, à diminuer les déplacements en automobile et les distances à parcourir ainsi qu'à favoriser les transports collectifs et actifs. Cet objectif sera notamment atteint par de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, une coordination accrue des interventions gouvernementales sur le territoire, un accompagnement des collectivités ainsi qu'un soutien dans les quartiers existants et les nouveaux développements. »*

Selon le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ces éléments ne sont pas suffisants pour entraîner un virage dans ce secteur qui sera conséquent avec les cibles de réduction. Il est primordial qu'un nouveau pacte municipal soit développé, incluant une réforme en profondeur de la fiscalité afin que celle-ci, plutôt que d'encourager la croissance des GES (notamment par l'étalement urbain et la perte de milieux humides), favorise la réduction des émissions (notamment par la densification, la mixité des services de proximité et la réforme du code du bâtiment).

Recommandations

Aménagement du territoire

- Mieux planifier le développement urbain de façon à accroître une accessibilité durable entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et autres types d'activités en gardant à l'esprit de toujours :
 - Réduire le nombre de déplacements ainsi que les distances entre les différentes activités;
 - Offrir de meilleurs choix dans les modes des déplacements.
- Cesser l'étalement urbain en mettant de l'avant les 5 axes de priorisation de réduction de la consommation d'énergie pour les déplacements que sont :
 - La densification des milieux urbains et ruraux;
 - Une meilleure localisation du développement urbain;
 - La mixité des usages;

- Une meilleure gestion des espaces publics et privés;
- Un réseau de transport structuré pour tous les types d'usagers (automobiles, piétons et cyclistes).

- Limiter tout étalement urbain avant d'avoir tenté les actions suivantes :
 - La densification des milieux bâtis par l'optimisation de l'occupation du sol;
 - La rénovation urbaine;
 - La densification et la diversification des usages dans les secteurs urbanisés périphériques.
- Prioriser la rénovation urbaine plutôt que l'étalement urbain (consolidation de zones urbaines en périphérie des secteurs bâtis qui sont souvent affligées de contraintes telles que zones à risques, bruit, pollution);
- En milieu rural, poursuivre les efforts afin de dynamiser les petites collectivités en offrant des services de transport collectif afin d'accéder régulièrement aux grands centres pour le travail de tous les jours, l'objectif n'étant pas de vider la campagne, mais d'occuper le territoire de façon judicieuse;
- Favoriser et développer le transport collectif dans les milieux ruraux;
- Prévoir des aménagements incitatifs aux points de rencontre pour le covoiturage afin de faciliter le transport collectif;

*« **Du côté des transports**, le PACC 2013-2020 soutiendra la prochaine politique québécoise de mobilité durable, particulièrement l'utilisation accrue des transports collectifs, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action sur les véhicules électriques. Il entend également contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) et de leur exploitation, soutenir l'utilisation de carburants alternatifs au pétrole et favoriser l'optimisation du transport des marchandises et des personnes, notamment par l'entremise d'une meilleure logistique et de l'intermodalité. »*

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean estime que le Québec ne pourra atteindre ses objectifs de réduction de GES à l'horizon 2020 s'il ne contribue pas, et ce dès maintenant, à limiter l'accroissement de l'offre de transport routier. Ce choix, qui perdure depuis des décennies, n'a pas permis de réduire la congestion routière, a des effets dramatiques sur la santé publique et ne fait que repousser les problèmes à la génération suivante. Le Québec est à l'heure des choix. Il n'a pas les ressources pour soutenir le financement, le développement et l'entretien de deux réseaux de transport en parallèle (individuel et collectif). Les efforts et les investissements pour les développements doivent porter en priorité sur le développement de l'offre de transports collectif, la promotion du transport actif, l'accélération de l'usage des véhicules de transport hybrides et électriques. Cela nécessitera donc de la part du gouvernement des politiques et décisions intégrées et cohérentes en matière de transport routier et collectif.

Recommandations

Transports

- Démontrer les avantages de développer et soutenir financièrement le transport collectif;
- Offrir des services de transport collectif sur les lieux de travail;
- Construire, à des endroits stratégiques, des aires de stationnement pour le covoiturage, notamment dans les milieux ruraux;
- Organiser prioritairement des services de transport collectif dans les villes de 25 000 à 50 000 habitants ou dans les villes centres qui n'en ont pas. Ainsi, les transports collectifs ruraux pourront en profiter;
- Introduire un service de transport en commun express afin de faciliter la mobilité aux endroits plus achalandés des villes ;
- Utiliser les technologies informatiques afin d'informer continuellement la population concernant l'offre de services de transports collectif versus l'endroit où ils sont et le point de destination qu'ils veulent joindre;
- Implanter des portails régionaux de covoiturage grand public et employeurs;
- Entreprendre une étude afin d'instaurer un transport par autobus express entre Alma et Saguenay;

La mobilisation de l'ensemble de la population et de tous les acteurs de la société québécoise passe par une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques, des moyens pour y faire face et des bénéfices que les mesures prises peuvent procurer à moyen et à long terme. Par des actions gouvernementales orchestrées, complémentaires et cohérentes, le PACC 2013-2020 souhaite ainsi instaurer dans la société québécoise des valeurs sociales et culturelles liées à la réduction des émissions de GES, et ce, de manière à ce que toute la population comprenne que la participation de tout un chacun peut avoir un impact considérable. À cet égard, la jeunesse sera notamment ciblée en vue de s'assurer de l'assimilation des enjeux relatifs aux changements climatiques. Dans ce contexte, les enseignants et formateurs seront encouragés à acquérir et transmettre des connaissances sur les changements climatiques par des activités scolaires, parascolaires et culturelles. »

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean veut souligner le fait que tous les citoyens disent avoir besoin de plus d'information, de soutien et d'accompagnement. **Le gouvernement a un rôle à jouer en diffusant des messages d'intérêt public, en contrôlant la publicité contradictoire (notamment automobile), et en favorisant la concertation des acteurs en région,**

tout comme les conseils régionaux de l'environnement le font dans le cadre de leurs interventions et campagnes de mobilisation. L'ensemble de la population québécoise doit être visée par cette mobilisation. Il ne faut pas uniquement viser les jeunes à l'horizon 2020, puisque cette échéance est très rapprochée.

De plus, le récent sondage du RNCREQ démontrait qu'à 54%, la population favorise les mesures de sensibilisation relatives à la réduction des émissions de GES. Le travail d'éducation est à réaliser en continu, autant auprès des citoyens que des acteurs socioéconomiques. Nous pouvons citer à titre d'exemple la campagne Défi Climat qui parvient depuis 5 années maintenant à mobiliser les entreprises et les citoyens dans la lutte aux changements climatiques.

« Conservation de la biodiversité et bénéfices offerts par les écosystèmes

La biodiversité et les écosystèmes procurent des services écologiques essentiels à la société. Il s'agit de services d'approvisionnement (p. ex., eau et matériaux), de régulation (p. ex., contrôle des crues), de soutien (p. ex., formation des sols) et culturels (p. ex., beauté des paysages). Or, le climat est le principal déterminant de la répartition de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Les ressources hydriques et les écosystèmes représentent un défi de gestion important dans un contexte de climat changeant. Les mesures d'adaptation entendent prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques ainsi que l'adoption de pratiques de gestion des espèces et d'aménagement des habitats visant à préserver la résilience des écosystèmes. »

Pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la préservation des milieux humides, naturels et riverains situés dans les secteurs urbanisés, de même que la préservation des cours d'eau particulièrement dans les zones agricoles, doit être une priorité absolue dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'importance de la valeur économique associée aux bénéfices de la biodiversité.

Au Québec, **la combustion de pétrole est responsable de 60 % des émissions totales de gaz à effet de serre, les transports étant, à eux seuls, responsables de 40 % de ces émissions.**¹

- Le lien entre la combustion du pétrole et le smog est aussi direct, surtout lors des journées humides ou très chaudes. La saturation de l'air crée des îlots de chaleur nuisibles à la flore. Et dans ces conditions, **un cercle vicieux s'installe : plus la température grimpe, plus les systèmes de réfrigération brûlent du pétrole pour rafraîchir l'air. Ironiquement, la végétation pouvant absorber les émissions provenant du transport est tranquillement éliminée pour construire de nouveaux quartiers et pour développer les infrastructures de transport qui vont les desservir.**

¹ DÉRY, Patrick, « Perspectives de l'énergie au Québec », 2010. Pour consultation : <http://www.creenation-at.com/pdf/pdery.pdf>.

- **L'étalement urbain et le développement de quartiers à faible densité se sont faits au détriment de terres arables d'excellente qualité.** Il est aussi responsable de la disparition de plus de 3 500 hectares de milieux humides entre 1945 et 1975.²
- Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), **plus de 56 % des gaz à effet de serre produits par l'être humain en 2004 proviennent des combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon).**³ Les émissions québécoises quant à elles sont tributaires à près de 75 % de la combustion d'énergies fossiles.⁴
- Au Québec, selon les scénarios d'Ouranos, un consortium québécois réunissant quelque 250 scientifiques en climatologie régionale et adaptation aux changements climatiques, les hausses de température pourraient se situer entre 2,5 et 3,8°C au sud et entre 4,5 et 6,5 °C au nord, avec un effet plus marqué en hiver.⁵

Cette hausse des températures, couplée à l'accroissement de phénomènes météorologiques extrêmes, entraînera également une multitude d'impacts, dont ceux-ci :

- la fragilisation des infrastructures routières par l'accroissement de la fréquence des périodes de gels-dégels;
- la diminution du niveau du fleuve Saint-Laurent rendant le transport de marchandises plus complexe et conduisant à la perte d'habitats fragiles et critiques;
- la réduction de l'englacement hivernal sur les berges du fleuve, augmentant l'érosion de plusieurs zones côtières;
- l'augmentation de la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, pluie diluvienne, inondation);
- l'accroissement de la présence d'insectes ravageurs et de champignons nuisibles;
- l'augmentation des épisodes de chaleur accablante en milieu urbain et l'accentuation des îlots de chaleur urbains;
- la hausse de la pollution atmosphérique;
- la hausse des décès prématurés dus à la pollution.

² CGDD (Commissariat Général au Développement Durable), « *Études et documents* » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable, 2010 ». Pour consultation : <http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/ED23.pdf>.

³ GIEC 2008. Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, p.5.

⁴ Calculs basés sur les données du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, « *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2007 et leur évolution depuis 1990* », décembre 2009.

⁵ OURANOS, « *Savoir s'adapter aux changements climatiques* », Montréal 2010, p.7.

Conclusion

Ce document a rassemblé l'essentiel de nos recommandations concernant les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques. Notre organisme tient à préciser qu'il est impératif que la mobilisation régionale se poursuive, initiative amorcée lors des Rendez-vous de l'énergie, et qu'il est primordial de se concerter avec les nombreux acteurs socioéconomiques de notre région afin d'être en mesure de se doter d'un plan d'action régional visant à mettre en œuvre les orientations définies dans le présent document.

Il est donc important, afin d'assurer une application rigoureuse et efficace des orientations gouvernementales concernant les enjeux en matière de changements climatiques, qu'une prise en charge régionale soit réalisée. Comme notre organisme a coordonné, lors des Rendez-vous de l'énergie, un comité rassemblant des acteurs socioéconomiques d'importance de notre région, nous sommes convaincus que nous pouvons poursuivre le travail amorcé afin de mettre en œuvre les actions inhérentes à un plan d'action régional qui nous permettra d'agir concrètement et efficacement en ce qui concerne cet enjeu majeur de notre société d'aujourd'hui que sont les changements climatiques.